

Grand Paris

Handicap : ce qui va changer à Paris

PLAN L'adjoint à la maire Jacques Galvani est chargé de répondre aux attentes des personnes handicapées. Voici sa feuille de route

Faire de Paris une ville « 100 % accessible » aux personnes en situation de handicap. Telle est l'ambition de la maire, qui vient d'adresser une feuille de route à son adjoint chargé du dossier, Jacques Galvani. Avant d'atteindre « *in fine* » cet objectif sur « *l'ensemble du territoire parisien* », une douzaine de « *zones 100 % accessibles (voirie, équipements publics et privés...)* » devront être créées à temps pour les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de 2024. Car la capitale se prépare à accueillir plus de 30 000 spectateurs ayant des « *besoins spécifiques* », en plus des 130 000 Parisiens qui ont un droit ouvert à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Elle entend faire des JOP un « *levier décisif* » pour transformer la ville aussi vite que possible.

« *La philosophie générale de ma mission est de rendre Paris plus*



Jacques Galvani. ANNE-CHARLOTTE

inclusif, plus vivable pour tous », indique Jacques Galvani. Pendant sa campagne électorale, Anne Hidalgo s'était engagée à appliquer la notion de « *conception universelle* », définie dans la convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées ; l'idée est de prendre en compte cette question en amont de chaque projet de politique publique. Son adjoint chargé du handicap devra mettre en œuvre ce « *changement culturel* » de manière transversale avec tous les autres membres de l'exécutif muni-

cipal. Des formations ad hoc seront proposées aux personnels de la Ville, à tous les niveaux.

Le métro, loin derrière

Aujourd'hui, assure Jacques Galvani, « *environ la moitié des équipements publics parisiens, des écoles ou des parcs et jardins ont été mis en accessibilité grâce au programme lancé il y a trois ans* [« *schéma 2017-2021* »] ; tous le seront en 2024 ». Un retard qu'il espère combler en puisant dans les 40 millions d'euros annuels qui lui sont alloués pour aménager des rampes, des ascenseurs ou des toilettes accessibles. La feuille de route invite aussi l'adjoint à veiller au « *bon déroulement du calendrier des travaux* » et à « *encourager* » les commerçants, restaurateurs, pharmacies, lieux de loisirs à rendre accessibles leur pas-de-porte. L'élaboration des futurs « *code de la rue* » et « *plan piétons* » intégrera évidemment les problématiques de chaque type de handicap.

La mairie travaille aussi avec Île-de-France Mobilités pour faciliter l'accès aux transports en commun. Si toutes les lignes de tramway et de bus sont aujourd'hui accessibles aux personnes à mobilité réduite – 30 % des arrêts ne le sont pas, situés dans des rues très pentues, à Montmartre

ou Ménilmontant –, le métro parisien fait figure de mauvais élève : 3 % seulement des stations sont accessibles aux fauteuils roulants (sur la ligne 14, et partiellement la 1). La Ville promet de participer à tout projet d'aménagement. Par ailleurs, le service PAM (Pour aider à la mobilité) devra être amélioré. Un projet de création de navettes électriques à la demande est à l'étude ainsi qu'une offre de vélos adaptés, voire de scooters électriques accessibles. L'adjoint regarde aussi avec intérêt l'avènement des voitures autonomes, ou encore « *l'utilisation du très haut débit de la 5G afin de fournir en temps réel des informations sur la circulation et les feux pour les personnes malvoyantes* ».

Développer l'offre parasportive

En matière d'éducation seront créées des unités d'enseignement pour enfants autistes en maternelle et en élémentaire, pour enfants polyhandicapés, ainsi que des unités d'accompagnement des lycéens dans l'enseignement professionnel. Aussi doit être créée une « *filière parisienne collège et lycée d'enseignement bilingue en langue des signes française [LSF], de telle sorte que les parents et les jeunes sourds aient réellement le choix de leur langue d'éducation* ».

Jacques Galvani, qui préside déjà la MDPH, devra créer une maison parisienne du handicap et de l'accessibilité, présentée comme un « *lieu de ressource dédié aux associations, aux parents, aux aidants et aux personnes en situation de handicap* », mais aussi des « *maisons de répit* » pour les aidants. Objectif : « *Zéro Parisien sans solution* ». La MDPH sera en outre mise en conformité avec le concept de « *ville du quart d'heure* », grâce notamment à des « *permanences en arrondissement* ». Enfin, la feuille de route détaille une série de priorités concernant l'accès aux soins, à une alimentation de qualité, au logement ou à la culture.

Les JOP seront l'occasion de développer l'offre parasportive. Quant à l'accès à l'emploi en période de pandémie et de grave crise économique, l'adjoint indique qu'il va falloir « *être très présent, avec les services sociaux de la Ville, pour amortir le choc, car cette population est déjà beaucoup plus fragilisée, précarisée et marginalisée ; elle risque d'être encore plus durement touchée par la crise que les autres* ». Plus que jamais, les personnes handicapées ont besoin d'une attention particulière. ●

BERTRAND GRÉCO

URBANISME Le JDD dévoile en avant-première la nouvelle façade qui habillera les célèbres gratte-ciel de Nanterre (92)

Leur deuxième peau prend forme. Érigées dans les années 1970 dans le ciel de Nanterre (92), les tours Nuages préparent leur mue avant le lancement d'une première phase de travaux à l'automne 2021. Un prototype des nouvelles façades devait être dévoilé aux locataires samedi prochain, à l'office municipal HLM de Nanterre avant d'être annulée en raison de la crise sanitaire. Les croquis que le JDD dévoile aujourd'hui offrent un premier aperçu de ce qu'auraient découvert les habitants de ce quartier populaire du Parc Sud : une mosaïque de plaques en inox de 5,4 mètres de haut sur 5 mètres de large, assemblées à l'extérieur. Elles sont en cours de finalisation à Alès (Gard), dans un atelier qui a travaillé sur la tour de Frank Gehry pour la Fondation Luma à Arles (Bouches-du-Rhône). « *Cela aurait permis aux riverains d'observer la réaction à la lumière des différentes teintes, plus ou moins mates ou veloutées, avec une dimension tellurique près du sol, évanescence vers le ciel* », décrit l'architecte Philippe Vignaud, de l'agence RVA, retenue pour ce vaste chantier.

Ce cabinet compte parmi ses réhabilitations celle des Courtilières à Pantin (93), grand ensemble d'habitation réalisé par Émile Aillaud (1902-1988), l'architecte des tours Nuages. À Nanterre, sur les vestiges des anciens bidonvilles, cet autoproclamé « *poète de l'anti-angle droit* » avait imaginé des cylindres qui évoquent, vus du ciel, des nuages ou des trèfles. Les façades sont recouvertes de mosaïques de pâte de verre sur lesquelles sont dessinés des arbres. Quant aux fenêtres, elles arborent la forme d'une feuille de sauge, selon Aillaud.



Vue d'artiste des tours à la parure et aux couleurs rajeunies. RVA

Voici à quoi ressembleront les tours Nuages

L'une des tours sera détruite ; une ou deux conserveront leur revêtement de mosaïque, considérablement dégradé au fil du temps ; au moins onze d'entre elles seront parées d'inox. « *Cet acier recyclable à l'infini permet de suivre au mieux les ondulations des bâtiments. Il représente l'ultime couche d'un complexe d'isolation extérieure qui permettra d'importantes économies d'énergie, sans réduire la surface des appartements* », poursuit Philippe Vignaud. Pour Julien Lacaze, président de l'association Sites et Monuments,

ce revêtement dénature l'ensemble, labellisé patrimoine du XX^e siècle depuis 2008. « *Il cachera les dessins de ces mosaïques entrées au musée, dans les collections du Centre Pompidou et de la Cité de l'architecture et du patrimoine, s'insurge-t-il. Ces reflets métalliques sont loin de l'esprit d'utopie d'Émile Aillaud !* »

Un investissement de 340 millions d'euros

Les tours Nuages resteront consacrées à l'habitat tout en abritant de petites entreprises, des associations

ou des équipements publics au rez-de-chaussée. Cette métamorphose représente un investissement de 340 millions d'euros pour les pouvoirs publics. Avec la possibilité d'un accès à la propriété, le taux de logement social de 95 % devrait passer à 73 % en 2028. Tous les locataires se verront proposer un relogement, mais pas sûr qu'ils aient envie de déménager, même ceux qui sont moins séduits par cette mue. « *Cette rondeur donne l'impression de vivre dans un cocon empreint de tendresse. Orienté vers l'ouest, j'ai un*

écran de cinéma géant à travers mes vitres ! », témoigne Roger des Prés, fondateur de la Ferme du Bonheur de Nanterre, depuis son studio du 35^e étage. La mixité sociale demeure l'enjeu essentiel pour le maire, Patrick Jarry (Gauche citoyenne). « *Nous voulons améliorer la vie des habitants du quartier. La force de ce projet est d'avoir été construit avec eux, à toutes les étapes de son avancement* », affirmait-il avant le report de cette présentation. ●

MATHILDE GIARD